

AVIS DE COURSE

Challenge Yves Louis PINAUD Finns et Yoles OK

Les 08 et 09 Septembre 2018

A la Société des Régates à Voile de Bauduen

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2017-2020
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers
- 1.3 Les règlements fédéraux
- 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 2.1 La régate est ouverte à tous les bateaux :
 - de la série Finn
 - de la série Yole OK
- 2.2 Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence F.F.Voile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
 - l'autorisation de port de publicitéLes concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

3. DROIT A PAYER

Les frais d'inscription sont fixés à 45.00 €

4. PROGRAMME

- 4.1 Inscription et confirmations d'inscription : Samedi 08 juin de 10h00 à 13h00
- 4.2 Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Nombre de courses prévues
Samedi 08 septembre	14h30	-
Dimanche 09 septembre	11h00	-

Plus aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h30 le 09 septembre

5. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront affichées et les annexes seront disponibles à l'inscription des concurrents.

6. PARCOURS

Voir les annexes aux IC

7. CLASSEMENT

- 7.1** Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de 2.

8. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

9. PRIX

Des prix seront distribués, le dimanche 09 septembre dès que possible

10. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régate entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, qu'après la régate.

11. APPELS D'URGENCE

15 : SAMU
18 : POMPIERS
112 : Appel d'urgence Européen

12. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés F.F.Voile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1.5 millions d'Euros.

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Repas : A l'issue des courses du dimanche : casse-croute avec produits régionaux
- Hébergement : Office du Tourisme de Bauduen au 04 94 84 39 02

SRVB Société des Régates à Voile de Bauduen
BP 61
04500 RIEZ

Tel :06 30 89 22 49

srvoilebauduen@orange.fr

www.srvoilebauduen.fr